

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 840

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 16

I. – À la première phrase de l’alinéa 64, substituer à la première occurrence du mot :

« L’ »,

les mots :

« La petite ou moyenne » .

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer à l’année :

« 2024 »

l’année :

« 2022 ».

III. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa.

IV. – En conséquence, supprimer l’alinéa 77.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir l’article 16 dans sa version issue des travaux de l’Assemblée nationale, en première lecture, en retenant néanmoins l’élargissement du tarif réduit de l’article 265 *octies* B nouveau du code des douanes à l’extraction de pouzzolanes.